

Projet résidentiel de trois logements sur la rue Saint-Yves

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36436Pa, R.C.A.3V.Q. 372

Déposé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

10 février 2025

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique;
- Les principaux commentaires émis et les recommandations formulées dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Projet

Secteur concerné

La zone 36436Pa est située au nord et à l'est de la rue Saint-Yves, au sud et à l'ouest de la rue Huot, dans le quartier de l'Aéroport.

Description du projet

Le propriétaire d'un terrain vacant situé à l'intersection de la rue Saint-Yves et de l'avenue Jules-Vernes projette d'y construire un immeuble résidentiel de trois logements.

Or, la réglementation en vigueur ne permet pas de construire un immeuble résidentiel à l'endroit convoité.

Pour autoriser le projet, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour, entre autres, y autoriser l'usage d'habitation et un maximum de trois logements.

Principales modifications réglementaires

Les principales modifications proposées visent notamment à :

- Créer une nouvelle zone (36467Ha) à même la zone existante (36436Pa);
- Autoriser le groupe d'usage H1 Logement isolé (1 à 3 logements);
- Autoriser le groupe d'usage R1 Parc;
- Permettre une hauteur maximale de 9 mètres.

D'autres modifications sont aussi proposées.

La réalisation de ce projet permettrait de contribuer à la création de logements dans un secteur de la ville où le taux d'inoccupation est particulièrement faible, conformément au plan d'action accéléré de la [Vision de l'habitation](#) de la Ville de Québec.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=787

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modifications réglementaires – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de l'Aéroport : le mardi 14 janvier 2025, à 19 h, au Centre Trois-Saison (1390, rue Buffon);
- Consultation écrite : du 15 au 21 janvier 2025.

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modifications réglementaires et demande d'opinion au conseil de quartier;
- Rapport de la consultation écrite (7 jours).

Rétroaction

À la suite de suggestions et de commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.